

Panneau 15 : De la verrerie royale au château Grandin

La verrerie royale

En 1760, au décès de Michel Marie de Raspiller, la propriété de la verrerie passe à l'un de ses neveux, le sieur Henri Joseph de Muller, ensuite au fils de ce dernier. Entre 1760 et 1803, la verrerie Royale d'Ingrandes produit des bouteilles en utilisant le charbon de Montrelais et le sable de Loire comme matières premières. La production de bouteilles est principalement destinée aux viticulteurs de l'Anjou, mais aussi de Nantes et Bordeaux, puis, par ces ports, également aux colonies d'Amérique et à l'étranger. La période de pleine activité dans les années 1800-1805 est suivie de difficultés rencontrées, en raison de « *la mauvaise qualité des charbons utilisés, ainsi que de l'extrême insubordination des ouvriers* », selon la Statistique du Département du Maine-et-Loire en 1802. La Verrerie cesse son activité vers 1825-1828, concurrencée par des entreprises situées près de mines de charbon de meilleure qualité, ou encore, près des ports du littoral où arrivent les charbons anglais. Vers 1829, on assiste à sa reconversion en partie, en raffinerie de sucre à betteraves, exploitée par Jean Denecheau et son épouse Adèle Vallois, fille de Guillaume Vallois, écuyer, receveur des Fermes du Roy au Bureau des Traites d'Ingrandes. Cette nouvelle activité n'a guère duré plus de 10 ou 15 ans, avant de faire faillite, comme la quasi-totalité des raffineries de sucre à betteraves établies en Maine-et-Loire à cette époque, concurrencées par les régions du Nord dont le climat et les terres étaient mieux adaptées à la production betteravière.

Contraintes et priviléges applicables à une verrerie royale : le cas d'Ingrandes

Contraintes : le label royal impose ici trois types de contraintes : l'exigence d'abord de l'utilisation de charbon de terre, ce qui constitue une véritable innovation, ensuite d'une norme de fabrication avec qualité du produit, enfin d'un prix fixé par l'État, prix constituant souvent un maximum.

Priviléges et contreparties : l'avantage principal de ce statut est d'accorder l'exclusivité de fabrication dans un périmètre défini, et pour une durée certes limitée, mais longue et reconductible. Ce qui constitue un frein au dynamisme de l'arrivée de nouveaux établissements, ainsi qu'à des innovations. Les verriers établis défendaient âprement leurs priviléges.

Quelques éléments de la biographie de François Jacques Walsh de Serrant, né en 1704 à Saint-Malo, mort le 20 août 1782 dans son château de Serrant : voir panneau 19 : Une petite-fille Walsh de serrant au Fresne.

La Marquise d'Autichamp (1717-1785)

Marie Céleste Locquet de Granville (1717-1785), marquise d'Autichamp par son mariage en 1737 avec Louis Joseph de Beaumont d'Autichamp, marquis d'Autichamp (1716-1747). Veuve à 30 ans, elle hérite d'une fortune parmi les plus importantes de l'Anjou. Leurs 3 fils seront tous activement engagés du côté royaliste dans la contre-révolution et les guerres de Vendée.

Le Comte Walsh de Serrant et la marquise d'Autichamp participent au financement de la société en qualité de simples commanditaires associés et à hauteur de 15 000 Livres.

Pour en savoir davantage
Cliquer sur ce lien :

<http://www.tourisme-culture-patrimoine.fr/Webnouveauxpanneaux/p15-la-verrerie-royale-d27ingrande.pdf>